

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	58 [i.e. 59-61] (1988-1990)
Heft:	6: 1992... encore?
 Artikel:	La collaboration entre régions : la clé de la construction européenne
Autor:	Lachat, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-824340

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La collaboration entre régions

La clé de la construction européenne

par François LACHAT, ministre



Les régions sont des collectivités publiques territoriales dotées de compétences plus ou moins importantes d'un Etat à l'autre, mais partout en nette augmentation. Ces régions existent institutionnellement, collaborent entre elles et mènent de nombreuses actions dans des domaines aussi divers que la recherche technique, l'économie, l'environnement, l'éducation, la culture... Ces régions collaborent par-dessus les frontières, puisqu'elles ont créé des Communautés d'intérêts transfrontalières qu'elles ont dotées de compétences certaines.

Ces régions, qui ont pour noms Länder, Cantons, Communautés autonomes, Républiques, Generalitat, Provinces autonomes, etc., jouent déjà un rôle moteur en Europe, rôle qu'elles vont accroître dans les années 90. Ces Régions sont en effet l'une des principales portes d'entrée dans la Communauté Européenne (CE), l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et le COMECON ; elles sont tout à la fois le niveau d'application optimum des programmes européens, le maillon indispensable au développement des nouvelles technologies et la base de tout aménagement cohérent et coordonné du territoire. Ces régions ont décidé de mettre en commun leur volonté, leurs possibilités, leurs projets d'actions, leurs réflexions et leurs efforts dans l'Assemblée des régions d'Europe.

L'Assemblée des régions d'Europe

L'Assemblée des régions d'Europe a été fondée en 1985 par Edgar Faure. Elle

rassemble la majorité des régions européennes de l'Ouest. Elle vient d'admettre la République socialiste de Slovénie en qualité d'observateur en son sein, ce qui fait d'elle une institution indépendante des blocs politiques et économiques en Europe. Son siège est à Strasbourg.

Les régions jouent un rôle essentiel dans la construction européenne par le biais de la création de plusieurs communautés d'intérêts non limitées aux frontières politiques des Etats. Ces communautés interrégionales forment l'ossature de l'Assemblée des régions d'Europe. Celle-ci peut donc ainsi développer simultanément une politique de coopération transfrontalière, grâce à ses organisations fondatrices, et une politique de relations internationales bilatérales ou multilatérales, à travers les régions elles-mêmes.

L'une des ambitions de l'Assemblée des régions d'Europe est de faire progresser l'édification européenne grâce aux leviers des régions à travers une spécificité nouvelle empreinte de pragmatisme et d'efficacité.

Cette volonté, nous aimerions la démontrer dans quatre domaines fondamentaux : l'économie, les nouvelles technologies, l'aménagement du territoire et l'environnement, ainsi que les relations Nord-Sud.

Le fait économique régional

La région représente un environnement structuré et homogène, à dimension humaine, au développement duquel l'entreprise est susceptible de participer, qui s'organise en réseau interrégional dans une perspective résolument européenne.



Publications

Comment vous informer ?

***Faites comme moi,
lisez les publications
de la SBS.***

***Elles sont d'actualité,
objectives et
de plus, gratuites !***

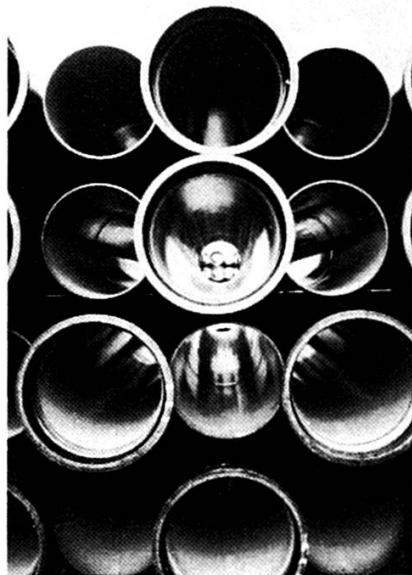


**Société de
Banque Suisse**

Une idée d'avance

Delémont et Porrentruy

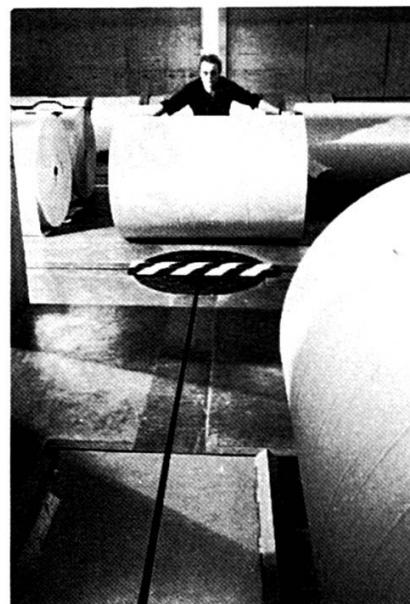
Von Roll dans le Jura



Tuyaux



Fonte



Manutention

Von Roll SA
Département tuyaux
2763 Choindez
Von Roll SA
Département machines et manutention
et département produits en fonte
2800 Delémont

Si nous reprenons l'un après l'autre les divers éléments de cette définition, nous constatons qu'il n'est pas erroné d'avancer que le fait régional, dans les années 90, sera le fait économique fondamental du développement en Europe.

La région représente premièrement un territoire, un environnement structuré et homogène.

Une région est en effet une entité géographique bien délimitée, un territoire facilement discernable et ressenti comme un tout. Les habitants de ce territoire possèdent un fort sentiment de communauté de destin, d'appartenance commune.

La région est deuxièmement une entité à dimension humaine.

Les autorités politiques régionales sont d'un accès facile. Elles se sentent directement impliquées dans toute proposition de développement direct ou indirect de la région.

La simplicité plus grande des relations institutionnelles permet aux responsables administratifs de rendre les entrepreneurs attentifs aux spécificités locales et régionales, de les introduire aisément dans les milieux appropriés, de les guider dans leurs premiers contacts avec la région.

La région est une entité au développement de laquelle l'entreprise est, troisièmement, susceptible de participer.

De par son implantation dans un territoire plus restreint, plus homogène et plus accessible qu'un Etat, l'entreprise peut bénéficier d'une emprise directe ou indirecte sur le développement régional global.

Elle peut être consultée directement par les autorités lors de la définition des programmes de développement régionaux.

La région s'organise, quatrièmement, en réseau interrégional.

La politique de développement d'une région passe obligatoirement par l'ouverture sur l'extérieur.

Il n'existe aujourd'hui pas de région qui n'entretienne pas de relations avec d'autres régions. Or, la dimension économique revêt une importance considérable dans les accords bilatéraux ou multilatéraux que signent les régions entre elles. Cette ouverture est particulièrement intéressante lorsqu'elle se manifeste en direction de régions non-alignées, est-européennes ou non-européennes.

La région, cinquièmement, agit dans une perspective résolument européenne.

Il ne faut pas se le cacher: les années 90 verront les régions devenir les acteurs principaux du développement économique.

Elles sont suffisamment proches des populations concernées et possèdent simultanément suffisamment de compétences politiques pour se donner les moyens de résister sans dommages aux chocs politiques, psychologiques et économiques que provoquera l'entrée en vigueur du Marché Unique. Elles sont prêtes à assumer l'ouverture des frontières puisqu'elles ont déjà conclu des accords de coopération transfrontalière avec les régions qui leur sont voisines.

Elles ont l'habitude de l'action concrète avec le partenaire voisin. Elles peuvent enfin agir sans se limiter à des considérations géo-politiques (ouverture sur le COMECON et les pays non-alignés).

Les régions sont de surcroît des interlocuteurs privilégiés de la Communauté Européenne puisqu'elles sont les exécutants et les responsables de la mise en application directe de nombreux programmes européens d'envergure.

Les régions et l'innovation technologique

Les régions ont un rôle fondamental à jouer dans le domaine de la recherche et des technologies nouvelles.

UNE RAISON POUR NE PAS ADHÉRER:
UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION EN EUROPE
SERA BIEN PROTÉGÉE EN SUISSE...



Les autorités et exécutifs régionaux ont créé et continuent de créer des institutions et des instruments de promotion de l'innovation technologique et de la recherche dans le but de forcer les portes du progrès économique. Connaissant au mieux le tissu industriel régional, ces autorités parviennent à pénétrer avec souplesse et efficacité les problèmes concrets qui se posent.

L'université tend, dans cette perspective, à se rapprocher de plus en plus de l'entreprise. Les autorités régionales peuvent également répondre positivement aux besoins particuliers des universités et entreprises sises sur leur territoire par le moyen de leur participation directe à des programmes communautaires ou grâce aux réseaux qu'elles ont créé et continuent de constituer soit bilatéralement, soit multilatéralement dans le cadre des contacts noués avec d'autres régions, avec des communautés d'intérêts transfrontalières, par le biais enfin de l'Assemblée des régions d'Europe.

Les régions européennes et l'aménagement du territoire

Les régions ont indéniablement un rôle de tout premier plan à jouer au niveau de l'aménagement du territoire, conçu non pas dans un sens restrictif d'aménagement spatial du sol, mais conçu dans son sens le plus vaste d'aménagement de l'espace humain et économique.

L'internationalisation des flux économiques, ainsi que la perspective du marché européen, ont conduit tout naturellement les régions européennes à développer leur action et leur rôle d'impulsion dans ce domaine. Cette évolution, ainsi que l'élargissement des attributions régionales en l'espèce, sont les seuls remèdes efficaces contre les dysfonctionnements socio-économiques engendrés par les mutations technologiques, corollaires de la crise de l'emploi.

La région, lieu privilégié d'animation économique, est la réalité infra-nationale la plus appropriée pour soutenir les petites et moyennes entreprises, pour aider au développement des nouveaux pôles technologiques, pour favoriser l'innovation technologique, pour développer les réseaux routiers, ferroviaires et aériens, pour étendre les communications électroniques, pour protéger l'environnement.

Cette constatation majeure procède des limites de la théorie macro-économique qui ne peut être réellement productive sans l'initiative individuelle par définition micro-économique; et ces initiatives, seules les régions sont à même de les stimuler en créant des environnements particulièrement favorables à l'élaboration de projets.

C'est sur le terreau extrêmement fertile des régions que demain l'Europe se réalisera pour le plus grand bénéfice de tous.

Les régions et les relations Nord-Sud

Les régions d'Europe ne se concentrent pas uniquement sur leur développement économique, sur la recherche et l'innovation technologique. Bien au contraire, conscientes d'être les racines de l'Europe, elles pratiquent une philosophie de la proximité elle-même faite d'écoute et de participation civique.

Il est dès lors possible de comprendre que dans un tel état d'esprit, les régions d'Europe se sentent concernées par les relations Nord/Sud pour la bonne raison qu'elles constituent des espaces de solidarité et des bases de partenariat mieux définies et plus constantes que des structures étatiques sujettes à des préoccupations géopolitiques.

Les multiples démarches entreprises dans différents pays moins industrialisés par les régions membres de l'Assemblée des régions d'Europe s'inspirent pour la plupart de la Déclaration de la Havane du groupe

des 77 (25 avril 1977). Selon cette Déclaration, les pays moins avancés ne pourront atteindre leurs objectifs de développement qu'avec un apport de ressources extérieures et un accroissement de leurs recettes d'exportation.

La liaison apparaît de plus en plus nécessaire entre d'une part le génie inventif, les ressources naturelles et les besoins des pays en développement et d'autre part, les pays les plus industrialisés. Créer et valoriser cet interface en dehors des schémas classiques et opposés de l'assistance caritative et de l'exportation pure et simple est indispensable. Il faut donc lancer de véritables partenariats industriels entre entreprises du Nord et du Sud de façon à générer des activités industrielles permettant d'augmenter les exportations et donc les rentrées de devises. La même Déclaration de la Havane ne dit-elle pas : « *Les pays développés devraient se rendre compte qu'en soutenant le développement, ils peuvent contribuer efficacement à la revitalisation de l'économie mondiale et résoudre ainsi leurs propres problèmes économiques, dont un chômage élevé et persistant* ».

L'Assemblée des régions d'Europe est porteuse de cette dynamique et lors des Assises de novembre 1987, à Bruxelles, a recommandé d'inclure les régions dans les programmes de coopération avec les pays moins industrialisés des autres continents. Par la même occasion, elle a invité les régions d'Europe à consacrer une part de leurs ressources à des partenariats au développement.

Conclusion

Ainsi qu'on peut le constater, les régions européennes sont très actives dans plusieurs domaines prioritaires de notre

temps. L'Assemblée des régions d'Europe n'a pas à les remplacer dans les nombreuses compétences que nous venons de découvrir. Elle joue cependant un rôle important face aux facteurs en question. En effet, l'Assemblée des régions d'Europe représente un formidable forum politique puisqu'elle réunit (une fois par an) les plus hautes autorités politiques de plus de 100 régions d'Europe. Elle est à ce titre une organisation puissante, écoutée à Strasbourg et à Bruxelles. Elle vise maintenant, par une politique d'ouverture, d'échanges, d'information et de coopération avec les régions de l'Est de l'Europe et des pays non-alignés, à devenir un organe représentatif de l'ensemble des régions européennes, sans distinction de blocs.

L'Assemblée des régions d'Europe est un lieu privilégié d'échanges, de communications, d'informations. Elle est en mesure de savoir ce qui se passe dans l'ensemble des régions qui la composent et de mettre tout requérant en contact privilégié avec tout responsable politique ou administratif de ces 100 régions. Elle est une porte ouverte sur les régions, une passerelle vers les régions, une passerelle vers l'Europe des régions.

L'Assemblée des régions d'Europe, enfin, est la clef de l'Europe des années 90, affirmation que ne démentirait pas le président Delors, lui qui ne cesse depuis quelque temps de mettre en évidence le rôle régional.

F. L.

REMARQUE :

Cette présentation, destinée au symposium de Davos de janvier 1989, a été légèrement condensée par la rédaction du Bulletin de l'ADIJ.